

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 28 Mai 2020**

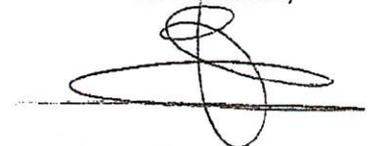
Année scolaire : 2019-2020	Quorum : 15
Numéro de séance : 04	Nombre des présents : 23
Date de convocation : 25/05/2020	Nombre d'absents excusés : 00XX
Présidence de : M ROTTIER ERIC	Début de la séance à : 14h10

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes avec la convocation	
				désignation	N°
ORDRE DU JOUR					
Présentation du PV du CA du 10 février 2020 LYCEE LOUIS BARTHOU					
<u>Hygiène et sécurité</u>					
1. Protocole sanitaire du lycée					
<u>Règles d'organisation de l'établissement pour la fin d'année scolaire 2019/2020</u>					
1. Organisation du temps scolaire, en cas de réouverture du lycée aux élèves					
<u>Convention</u>					
1. Convention d'adhésion aux groupements d'achat de produits alimentaires					
<u>Budget 2020</u>					
1. Adoption du compte financier du lycée Louis Barthou 2019					
2. Affectation du résultat du lycée Louis Barthou					
3. Adoption du compte financier du GRETA SUD AQUITAINE 2019					
4. Affectation du résultat du GRETA SUD AQUITAINE 2019					
5. Attribution des IFFCA du GRETA SUD AQUITAINE 2019					
QUESTIONS DIVERSES*					

Signatures : Le Président,



Le Secrétaire,



RUBRIQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Approbation de l'ordre du jour**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : M. le Proviseur présente l'ordre du jour.
2. Présentation/contexte
3. Vote :

M le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver l'ordre du jour.

Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0

- **Adoption du procès verbal du CA du 10 février 2020**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : M. le Proviseur présente le PV du CA de la séance du 10 février 2020
2. Présentation / contexte
3. Commentaires / débat
4. Vote :

M le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver le PV du 10/02/2020

Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0

RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU 1. Hygiène et sécurité

- **Protocole sanitaire du lycée Louis Barthou**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Protocole sanitaire**
2. Présentation / contexte

PROTOCOLE SANITAIRE- Le conseil d'administration valide les règles d'organisation de l'établissement fixées par le chef d'établissement dans le respect des consignes sanitaires ministérielles

3. Commentaires / débat

M. Rottier fait un rappel sur le premier protocole sanitaire envisagé par l'établissement en cas de reprise des cours. Version du 13 mai 2020, envoyé à tous les membres du CA.

Les cours se dérouleront dans seulement 1 ou 2 bâtiments. Après étude des bâtiments par l'administration, il est prévu que le bâtiment G soit le mieux disposé pour assurer la reprise. En effet, le bâtiment G dispose d'une entrée et d'une sortie suffisamment éloignées pour assurer les déplacements dans un même sens de circulation. Un sens de circulation sera décidé pour les 2 étages afin d'éviter tout croisement entre les élèves ainsi que toutes les équipes de l'établissement. Il est évident que le lycée sera en dessous de ses capacités d'accueil pour préserver les conditions sanitaires requises pour une ouverture (- de 15 élèves par classe, calcul effectué suivant le m2 des salles et les distances de sécurité préconisées par le gouvernement.)

Le bâtiment H sera réquisitionné pour les concours et examens (notamment pour les prépas).

Intervention Mme Etchanchu (représentante professeur) : Inconvénient du bâtiment G : la température peut être élevée en période estivale. Pourquoi le bâtiment K n'a-t-il pas été réquisitionné ?

Réponse de l'administration : Le bâtiment K n'étant pas suffisamment grand pour accueillir l'effectif minimum d'élèves prévu il n'a pas été envisagé de le réquisitionner. L'aération continue étant préconisée par les mesures de protection contre le virus, elle permettra un possible rafraîchissement des salles.

Il est prévu d'appliquer le protocole national de nettoyage du bâtiment à la lettre. Le nettoyage sera effectué par les agents d'entretien. Remarque, même durant le confinement, l'établissement a été nettoyé et entretenu par ces mêmes agents. Remerciements.

Intervention représentant CVL : Le nettoyage étant plus conséquent à réaliser, est-il prévu de faire intervenir davantage d'agents d'entretien ? Remarque, lors du précédent CA il avait été évoqué que le personnel d'entretien était déjà en sous-effectif, ce nettoyage plus conséquent ne sera-t-il pas une charge supplémentaire pour ces agents ?

Réponse administration : Ces décisions ne relèvent pas de l'établissement lui-même. En effet, M. Rottier rappelle que depuis 2004, la loi sur les collectivités territoriales fait du conseil régional l'employeur des agents d'entretiens et non pas l'établissement ; il ne peut, à ce titre, que faire observer un manque d'agents dans le lycée et proposer à la région d'en embaucher sous réserve de celle-ci.

Il ajoute que l'établissement étant en ouverture très limitée, les agents d'entretien sont suffisamment nombreux pour assurer tout le nettoyage nécessaire à la période actuelle dans un seul bâtiment.

Autre question du représentant des élèves : Il n'est pas prévu d'ouvrir les vestiaires de sport afin de se changer avant l'EPS. En vue de cette décision, où est-t-il prévu que les élèves se changent, ainsi que l'endroit où seront entreposées les affaires personnelles des élèves ?

Réponse de M. Rottier : Il n'y aura sans doute pas de reprise du sport si la réouverture du lycée se réalise. Celle-ci serait trop problématique à envisager. Il rappelle que tous les cours ne seront pas donnés, l'établissement privilégiera les cours dits « majoritaires » qui devaient notamment être aux épreuves du baccalauréat avant que celui-ci ne soit annulé (oral de français pour les premières, matières principales pour les terminales suivant les filières).

Questions des parents d'élèves : Est-il « crédible » de penser que 150 élèves vont se laver les mains régulièrement et préserver l'espace dédié alors que l'on a pu observer durant l'année que les toilettes sont de moins en moins bien utilisées voire même dégradées ?

Réponse administration : Un nettoyage à chaque entrée et sortie de classe par gel hydro alcoolique sera obligatoire. En cas de réouverture du lycée, le masque et le gel seront nos « amis communs ».

Questions des représentants élèves : Les masques quotidiens seront-ils à la charge des familles ?

Réponse de la représentante de la collectivité de PAU : Une distribution de masque dans les collectivités pendant deux semaines a eu lieu. Selon elle, « l'obtention d'un masque n'est pas un obstacle à la reprise des cours à l'heure actuelle ».

Observation parents d'élèves : Coûts des masques importants, distribution de la collectivité ne prévoit qu'un seul masque par personne (durée d'efficacité des masques décroissante en fonction du temps).

Réponse M. Rottier : Si les élèves ont besoin d'un masque l'établissement fournira occasionnellement suivant les possibilités de l'établissement. Aucun élève ne sera laissé sans masque dans l'enceinte de l'établissement.

Question M. Bruneau :

- Ne serait-il pas mieux de déterminer les élèves prioritaires en premier et d'ensuite faire venir les professeurs dont les élèves prioritaires sont majoritaires ? Pourquoi faire venir 150 professeurs dans le lycée si on peut faire différemment ?
- Qui décide qui sont les élèves décrocheurs ? L'équipe pédagogique ou l'administration ?
- Les classes seront éclatées, si un professeur est en présentiel que fait-on des élèves à distance qui ont cours au même moment ?
- Les horaires seront partiels en présentiel, mais totales à distance, comment se déroule le rattrapage des horaires ? Y aura-t-il une retenue sur les salaires ?

Réponse apportée par l'administration : les dispositifs vont varier d'une semaine à l'autre. Trop d'incertitudes pour répondre aux questions soulevées.

En ce qui concerne le choix des élèves décrocheurs, l'équipe pédagogique et les CPE décideront entre eux du choix des élèves en vue des absences en cours durant le confinement et après le 11 mai.

M. Rottier fait remarquer que les semaines précédentes ont été « éprouvantes » pour tous. Il souhaite que les cinq semaines restantes ne soient pas sous-tension et promet une administration « attentive ». Il ne veut pas donner de cadre précis si celui-ci ne peut pas être tenu.

L'intérêt premier reste le suivi pédagogique des élèves, à distance en priorité. Il rappelle la date de fin des cours décidée par le gouvernement : 4 juillet 2020. L'ensemble des équipes du lycée ont pu remarquer une baisse progressive de la présence des élèves dans les cours à distance. Le cas des secondes est notamment évoqué, une partie des élèves aurait décroché. Les classes de premières sont davantage connectées, mais depuis la fin du confinement une baisse est également à observer. Les terminales et les prépas assistent de manière plus nombreuse aux cours, mais sont inquiets en ce qui concerne les résultats du bac et le déroulement de leur concours.

Questions M. Bruneau :

Il rappelle son soutien à l'administration ainsi qu'aux équipes de l'établissement et ajoute ne pas remettre en doute les capacités de chacun. Il pose deux questions :

- Si la réouverture du lycée se concrétise, l'administration est-elle en mesure de mettre en place un calendrier, même hypothétique, pour permettre une organisation de chacun ?
- Le programme des secondes étant plus court que les autres, il se demande comment faire rester les secondes jusqu'au 4 juillet (arrêt officiel des cours), tout en faisant remarquer, comme évoqué précédemment, une « évaporation notable des élèves de seconde en cours à distance » ?

Réponses :

L'administration propose l'aide de la vie scolaire et de l'équipe des CPE pour garder un contact avec les élèves susceptibles de décrocher.

M. Giraud, proviseur adjoint et invité de la séance, informe qu'il ne sera pas en mesure de reformuler des emplois du temps pour les 5 semaines, car cela demanderait trop de temps pour les mettre en place et les finaliser.

M. Rottier rappelle que le CA n'est pas ici pour mettre en place des hypothèses.

Les représentants des élèves font remarquer que l'enseignement dispensé par les professeurs varie selon les professeurs et qu'il est largement inégal suivant les niveaux et les classes.

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver les règles d'organisation du lycée

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 22 Abstention : 1 Contre : 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : : 2019-20/31

RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU

3. Convention

- **Convention d'adhésion aux groupements d'achat de produits alimentaires**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Convention d'adhésion aux groupements d'achat de produits alimentaires**

2. Présentation / contexte

GROUPEMENT ACHATS-Nouvelle structure 2020 pour nos groupements de commandes - un groupement de services unique permettant à chaque EPLE adhérent d'être membre des groupements d'achats suivants est constitué pour 2021 :

- épicerie
- produits laitiers, charcuterie, frites fraîches
- surgelés
- produits bio
- viandes fraîches (nouveau 2020).

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion au groupement de service commande publique de la zone Pau/Nay/Oloron pour l'année 2021. Le siège du groupement de service est situé au lycée Haute Vue de Morlaàs, cet établissement ayant été désigné support du groupement de service.

3. Commentaires / débat

La convention présentée par l'administration propose une adhésion à un groupement de services interzone d'établissement scolaire pour permettre l'achat de produits alimentaires bio et locaux. Convention déjà établie cette même année.

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver cette convention.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2019-20/37

RUBRIQUE LYCEE LOUIS BARTHOU

4. Budget 2019

2. Présentation / contexte
3. Commentaires / débat

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

délibération : Affectation du résultat : -24 071,77 euros

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 23 Abstention : 0 Contre :

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2019-20/33

- **Adoption du compte financier du GRETA SUD AQUITAINE 2019**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Compte financier du GRETA SUD AQUITAINE**
2. Présentation / contexte

POINT BUDGET : budget de 10 millions contre 9 millions avant.

Résultat positif : 170 000 euros dont 400K de moyens aux établissements (aides numériques et techniques) et 72k de reversements supplémentaires au EPLE par l'augmentation dès janvier 2019 du taux frais de fonctionnement.

Contexte complexe du suivi financier de part la fusion des GRETA et des dérapages d'heures à gérer depuis avril 2019.

Indicateur : -64 K d'autonomie

Le GRETA CFA maintenant géré par le lycée Camille Julien à Bordeaux (30millions d'euros de budget).

3. Commentaires / débat

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver le compte financier du GRETA SUD AQUITAINE

Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 19 Abstention : 4 Contre : 0

Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2019-20/34

- **Affectation du résultat du GRETA SUD AQUITAINE**

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : **Affectation du résultat du GRETA SUD AQUITAINE**
2. Présentation / contexte
3. Commentaires / débat

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 18

Abstention : 5

Contre : 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2019-20/35

- Attribution des IFFCA du GRETA SUD AQUITAINE

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Attribution des IFFCA du GRETA SUD AQUITAINE

2. Présentation / contexte

IFFCA 2019-Le conseil d'administration de l'établissement support du groupement d'établissements donne son accord sur la part des ressources affectées à ces indemnités, sous réserve du maintien de l'équilibre financier du groupement.

3. Commentaires / débat

M. le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 17

Abstention : 6

Contre : 0

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2019-20/36

QUESTIONS DIVERSES

Observation générale : 3 cuisiniers sont absents. Est-ce qu'à terme on peut craindre des problèmes de gestion de la cantine ?

Réponse : La question est reportée au prochain CA.

Question des représentants enseignants :

1) Peut-on envisager des prévisions moins floues pour le reste de fin d'année ?

2) En ce qui concerne les voyages scolaires, devant être soumis au CA, sont-ils toujours envisageables ou non ?

Réponse de M. Rottier : 1) Pas de réponse à apporter. Trop d'incertitudes.

2) Le lycée reste toujours favorable aux voyages scolaires et des fonds seront toujours attribués dans la mesure du possible. Cependant, à l'heure actuelle l'établissement doit s'adapter à la crise sanitaire, les voyages passent au second plan. Le Proviseur ajoute que matériellement ils restent toujours possibles.

Questions des parents d'élèves et des professeurs :

Comment va se dérouler, cette année, la gestion des retours des manuels scolaires ?

Réponse de l'administration : Ce sont les intervenants territoriaux nommés qui sont à la charge de la gestion des manuels. Pour les terminales voir sur le site « mes démarches en ligne ». Pour les premières et secondes, peut-être un ramassage général en salle polyvalente, mais reste pour le moment compliqué à mettre en œuvre en terme de sécurité sanitaire.

Questionnement sur les récréations : les bancs du lycée seront-ils disponibles aux élèves ?

Réponse : En vue du protocole sanitaire cela reste compliqué de nettoyer les bancs à chaque passage des élèves. Une proposition : nettoyage des bancs avec des lingettes propre à chacun ?

Questions de M Bruneau sur les bulletins du 3^{ème} trimestre et les appréciations détaillées exigées par le Ministère:

- Si ni les moyennes des matières ni les retards ni les absences sont pris en compte, comment doit-on rédiger les appréciations détaillées des élèves que le gouvernement à demander ?
- Doit-on tenir compte des absences, qui parfois sont légitimes ?
- Aurons-nous des consignes claires de l'établissement ou du gouvernement ?

Pas de réponse claire apportée.

M Rottier insiste sur le fait que le troisième trimestre ne sera pas pris en compte par la plateforme Parcoursup.

M Busuttill insiste quant à lui sur l'importance des livrets scolaires. Ils sont une « photo » de l'année scolaire de l'élève et doivent être nourris pour être représentatifs de chaque l'élève. Il suggère davantage d'attention sur les livrets scolaires que sur les bulletins.

M Rottier rappelle qu'à la date d'aujourd'hui (28 mai) l'établissement n'a aucune information sur le bordereau de notation officiel qui va servir pour le baccalauréat et ne les a toujours pas reçus. Le calcul des moyennes des spécialités reste encore incertain. Il veut relayer les informations avec le maximum de rigueur pour éviter toute confusion ou erreur potentielle. Monsieur Rottier s'engage à envoyer les informations à toutes les équipes.

Questions sur les conseils de classes à distance : Comment va se dérouler ces conseils de classe ?

Réponse : Tout le monde sera présent pour les conseils de classe en visioconférence. La communication se fera du 5 au 8 juin ou plus tard si ce n'est pas terminé. L'établissement opte pour un gage de qualité plutôt que de rapidité et d'inefficacité.

Remarque de fin de Conseil d'administration de M Bruneau :

M. Bruneau explique qu'il est difficile de reporter toujours les questions des derniers CA, les questions restent en suspens et posent un réel problème pour assurer la continuité des événements. Il explique que les marges de manœuvre sont trop réduites pour gérer des décisions souvent importantes.

Il déplore des problèmes de fonctionnement sur les procédures du CA qui remettraient en question l'utilité même de ce conseil et de sa démocratie.

Pas de réponse apportée par M Rottier

Fin de séance : 16 h 40